



Poligny, le lundi 19 février 2018

COURRIER ARRIVE
/ 2 MARS 2018
COMMUNE DE COUSANCE

INAO
Unité Territoriale Centre-Est
A l'attention de Mme Mercier
Parc du Golf - Bâtiment BOGEY
16 rue du Golf
21800 QUETIGNY

Objet : Diminution surface zone AOP
Réf : DR/CVD/CP

Madame,

Vos services nous ont informés d'un projet foncier à Cousance, qui prévoit la consommation d'espace en extension à hauteur de 12,71 ha pour des logements, de l'activité artisanale et économique et des surfaces supplémentaires destinées aux loisirs.

Il s'avère que ce projet impacte significativement la zone de production des AOP Comté et Morbier, en la réduisant de près de 12,71 ha.

Nous vous rappelons que le cahier des charges du Comté inclut une limite de productivité à l'hectare. **Ce projet pénalise le potentiel de production de la filière Comté de plus de 100 meules / an**, sur la base d'une productivité moyenne pour la filière de 3000 litres à l'hectare. **Or, la production du Comté est aussi une activité économique pour la commune de Cousance.**

C'est pourquoi, sans nous opposer à l'évolution nécessaire des territoires ruraux, **nous souhaiterions que ce projet soit révisé dans l'objectif d'une moindre consommation de surface agricole, et de l'obtention de compensations par la réouverture d'espaces enfrichés ; nous vous saurions gré d'en faire part aux autorités compétentes.**

Nous vous saurions gré également de nous tenir informés des suites de ce dossier.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président du CIGC
Claude VERMOT DESROCHES

Le Président du SIM
Claude Philippe

Copie à M. le Président du Conseil Départemental 39, à M. le Directeur de la DRAAF, à M. le Directeur de la DDT 39 et à **M. Le Maire de Cousance**